/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-414 du 1er Octobre 1986

Chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 29 Septembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 29 Septembre 1986, le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Octobre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CP/ANR 4 CPC 6 MTAS-MPS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSEA 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-